

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 12 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le douze mars à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chalais, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Etaient présents –

M.	Joël LACOUR	AIGNES ET PUYPEROUX
M.	Pas de représentants présents	AUBETERRE sur DRONNE
M.	Cyril RULLEAU	BARDENAC
M.	Pas de représentants présents	BAZAC
M.	Joël JARNY	BELLON
M.	Jean Claude FAURE	BONNES
M.	Pas de représentants présents	BORS DE MONTMOREAU
M.	Olivier RIVALAN - Serge PITAUD	BRIE / CHALAIS
M.	Pas de représentants présents	BROSSAC
M.	Joël MOTY - Jean-Claude MAURY	CHALAIS
M.	Pas de représentants présents	CHATIGNAC
M.	Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT	CHAVENAT
M.	Pas de représentants présents	COURGEAC
M.	Pas de représentants présents	COURLAC
M.	André THOMAS	CURAC
M.	Christophe PETIT	JUIGNAC
M.	Cyril BRARD - Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M.	Laurent ESCLASSE	Les ESSARDS
M.	Pas de représentants présents	MEDILLAC
M.	Alfred THOMAS	MONTBOYER
M.	Pas de représentants présents	MONTIGNAC le COQ
M.	Pas de représentants présents	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M.	Jean Claude LACROIX	NABINAUD
M.	Pas de représentants présents	ORIVAL
M.	Pas de représentants présents	PILLAC
M.	Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M.	Pas de représentants présents	ROUFFIAC
M.	Jean Claude CAILLON - Michel PAUL-HAZARD	St AMAND DE MONTMOREAU
M.	Pas de représentants présents	St AVIT
M.	Claude FORTIN	St EUTROPE
M.	Pas de représentants présents	St LAURENT DE BELZAGOT
M.	Pas de représentants présents	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M.	Thierry JAUVIN – Sébastien COUTAND	St QUENTIN DE CHALAIS
M.	William RICHARD	St ROMAIN
M.	Christian MARCADIER	St SEVERIN
M.	Jean Claude LAFAYE – Thierry CHAMBRET	YVIERS

Invité : Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

Date de la convocation : 28 février 2014 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 20

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 16

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 11

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël : Technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
- M. HOSPITAL Pierre Antoine : adjoint technique territorial contractuel.

OBJET : Annulation de la délibération n°430 et remplacement par la délibération n°438

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne Charentaise par le technicien médiateur de rivière pour la neuvième tranche du programme pluriannuel de restauration de la Tude et de ses affluents (année 2014) et poste d'adjoint technique territorial.

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le programme décennal de travaux de restauration de la Tude et de ses affluents qui est en cours actuellement, est géré techniquement, administrativement et financièrement par le technicien de rivière (Technicien territorial).

Suite à la modification statutaire intégrant 10 nouvelles communes (SIAH du SUD CHARENTE) au début de l'année 2012, la charge de travail a été augmentée.

Pour faire face à cette évolution et à ses conséquences en terme de charge de travail et vu l'augmentation de la partie administrative pour le technicien de rivière, il a été ouvert un poste d'adjoint administratif territorial (5 h par semaine : 0,15 ETP) qui viendra s'ajouter au poste d'adjoint technique territorial déjà présent (17 h 30 par semaine : 0,5 ETP).

Pour 2014, le technicien de rivière continuera ses missions de gestion technique, administrative et financière de la collectivité.

Pour 2014, un nouvel adjoint technique territorial remplacera l'adjoint administratif et l'adjoint technique dont les contrats prennent fin au 31 décembre 2013. Son temps de travail sera de 0,7 ETP réparti sur l'ensemble de l'année. L'adjoint technique territorial viendra en appui du technicien de rivière et continuera les missions exercées en 2013 par les deux agents qu'il remplace : gestion de l'eau et des ouvrages, encadrement de personnel, réalisations de chantiers, appui au technicien de rivière pour la partie administrative et sera en charge du suivi du site internet de la collectivité.

Coût des postes :

- **Pour le technicien de rivière** : 1 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, le véhicule et son entretien, les besoins en équipements légers, le matériel de bureau, les frais de déplacements, frais de repas, frais divers, location de locaux.
Le coût global du fonctionnement et de l'investissement est estimé à 50 600 € plus 4 950,40 € d'amortissement de véhicule.
- **Pour l'adjoint technique territorial** : 0,7 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, les besoins en équipements légers, les frais de déplacements, frais de repas.
Le coût global du fonctionnement et de l'investissement est estimé à 25 350 €.

Monsieur le Président termine en précisant que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste du technicien de rivière et d'adjoint technique pour 2014 pour un montant total de 80 900,40 €,
- D'inscrire au budget primitif de l'année 2014 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes,
- De solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général de la Charente, Agence de l'eau Adour Garonne,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE